

BULLETIN D'INSCRIPTION

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

11^E VIDE GRENIERS

16 NOVEMBRE 2025

Nom		
Prénom		
Adresse		
Né(e) le		
À		Dép't.
Téléphone		
E-Mail		

Je soussigné(e), réserve un emplacement de tables (1,80 m), au prix de 5€ la table.

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e),
- ne vendre que des objets personnels et usagés ,
Art. L310-2 du Code de commerce
- ne pas avoir participé à deux autres manifestations
de même nature au cours de l'année civile.
Art. R321-9 du Code pénal

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du vide-grenier (voir ci-contre) et m'engage à le respecter.

Conformément à la réglementation en vigueur, une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire) devra obligatoirement être présentée le jour de la manifestation.

Attention ! La réservation ne sera définitive qu'à réception du règlement.

Fait à

Le

Signature

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER

L'association Boulazac Basket Dordogne organise un vide-grenier, dimanche **16 Novembre 2025** de 8h30 à 17h, salle Jean-Jaurès à Boulazac.

Le prix de location de la table de 1,80 mètres est de 5 € et doit être réglé à l'inscription. La participation est interdite aux professionnels et aux commerçants.

L'exposant s'engage à ne vendre sur son stand que des objets personnels usagés et à ne pas présenter d'objets de provenance douteuse et/ou de contrefaçon, ni d'objets ou produits dangereux.

La vente de produits alimentaires et boissons est interdite aux exposants et réservée à l'organisateur.

La limite des stands correspond au tracé préalablement effectué par l'organisateur. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements sans l'accord de l'organisateur.

L'installation commence à 7h30 et doit être terminée à 8h30 pour l'ouverture au public. Tout stand non-occupé à 9h précises pourra être attribué à un autre exposant. Le emballage devra être terminé à 17h30.

L'organisateur fournit des tables de dimensions 180x90 cm. Le reste du matériel d'exposition doit être apporté par les participants.

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les exposants s'engagent à renoncer à tout recours contre l'organisateur pour les vols ou dommages causés aux marchandises exposées à la vente.

Les enfants participant au vide-grenier sont à tout moment placés exclusivement sous la responsabilité de leurs parents.

Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur les lieux à la fin de la journée. L'exposant s'engage à laisser son emplacement aussi propre qu'à son arrivée.

Bulletin à déposer ou à retourner accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de BBD Association à :

**Association BBD
Espace Agora
24750 BOULAZAC**